

## **AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS**

**Gare Lyon Part Dieu  
Jean - 69003**

La convention d'occupation signée le 22/12/2022 entre SNCF Gares & Connexions et la société SSP PROVINCE pour une durée de sept ans en gare de Lyon Part Dieu pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité listée ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 29 août 2025 :

- Fast casual : Vente de produits de restauration, vente de boissons chaudes et fraîches

Cet avenant, dont l'objet porte sur la mise à disposition d'un emplacement à usage de réserve peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.